

# Brevet Professionnel Agent Technique de Prévention et de Sécurité (BP ATPS)

## Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Prévenir des accidents et secours aux personnes.
- Mettre en œuvre les techniques de prévention, de lutte contre l'incendie, la malveillance et les risques techniques.
- Maîtriser les outils de la télésurveillance.
- Organiser des interventions dans le cadre de la télé sécurité.
- Réaliser des tâches administratives et actions de formation avec prise en compte des facteurs humains.

## Entreprises d'accueil

Entreprise privée de sécurité, structures publiques (hôpitaux, mairies).

## Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : CAP Agent de Sécurité (niveau 3) ou CQP Agent de Sécurité avec SSIAP1.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
450 344 01	965

### Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac.

### Durée de la formation

... heures (sur 2 ans).

### Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

### Rythme de l'alternance

Semaines complètes en UFA et en entreprise.

## Coordonnées de l'UFA



### Lycée Sainte Anne

260 rue de Leya  
73290 LA MOTTE SERVOLEX  
04 79 26 09 00  
accueil@steanne-sav.fr  
www.steanne-sav.fr

## Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Expression et connaissance du monde
	Mathématiques
	Sciences physiques et chimiques
	Anglais
	Accompagnement pédagogique
Matières professionnelles	Prise en charge d'un site
	Intervention sur installation en télé sécurité
	Intervention sur feu
	Prévention, secours et assistance aux personnes
	Droit – Déontologie
	Formations complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérificateur extincteur</li> <li>• Habilitation électrique</li> </ul>

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
<b>Prise en charge d'un site</b>	4	Ponctuel	Écrit et Oral
<b>Intervention sur installation en télé sécurité</b>	2	Ponctuel	Pratique, Écrit et Oral
<b>Intervention sur feu</b>	2	Ponctuel	Pratique
<b>Secours et assistance aux personnes</b>	2	Ponctuel	Oral
<b>Expression et connaissance du monde</b>	3	Ponctuel	Écrit
<b>Mathématiques</b>	2	Ponctuel	Pratique
<b>Sciences physiques et chimiques</b>	2	CCF	Pratique
<b>Epreuve facultative : Anglais</b>	Pts > 10	Ponctuel	Oral

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

## Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Références

	2019	2018	2017
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>87,06%</b>	<b>83,99%</b>	<b>83,01%</b>
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTS A titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	<b>Résultats enquête en cours</b>	<b>82%</b>	<b>80%</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	<b>87%</b>	<b>88%</b>	<b>Non mesuré</b>

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

Une poursuite d'études supérieures est possible avec une remise à niveau intermédiaire : DUT Hygiène Sécurité Environnement (HSE), licences professionnelles.

### Débouchés professionnels :

- Chef d'équipe : Sécurité, Incendie, Télé sécurité, Rondier.
- Agent de sécurité de sûreté.
- Concours administratifs : gendarmerie, des armées, des polices nationale et municipale, de la sécurité civile, des douanes.

## Modalités financières

### Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 6 820 €

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6€ par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3€ par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1 <sup>ère</sup> année	2020 - 2022	01/09/2020	30/06/2022
2 <sup>ème</sup> année	2020 - 2021	01/09/2020	30/06/2021

### Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

## Accès par transport

- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
  - Parc à vélo.
  - Ligne de bus à proximité : Ligne C (passage toutes les 5 min).
  - Gare SNCF de Chambéry Challes les eaux à 20 minutes en bus du lycée.
- Voir le site : [www.synchro-bus.fr](http://www.synchro-bus.fr)

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

## Les + de la formation

### • Restauration

- Cantine / self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

### • Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes : CRISTAL HABITAT

## Matériel / Équipement

Aire de feu, PC sécurité video protection, Salle de secourisme, équipements de sûreté ( détecteurs de métaux, emetteurs radio).

## Coordonnées de l'UFA



### Lycée Sainte Anne

260 rue de Leya  
73290 LA MOTTE SERVOLEX  
04 79 26 09 00  
[accueil@steanne-sav.fr](mailto:accueil@steanne-sav.fr)  
[www.steanne-sav.fr](http://www.steanne-sav.fr)

### CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 Caluire et Cuire  
04 72 10 94 07  
[contact@akteap.cneap.fr](mailto:contact@akteap.cneap.fr)  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026